
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.143

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME IMMOBILIER « LA ROBINIÈRE - LES HAUTS DE ROYAN » -
AVENANT N° 1 AU COMPROMIS DE VENTE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération du 29 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé le compromis de vente à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section CI n° 444 et CI n° 620, situées lieu-dit la Robinière, rue Jean Besson et rue Gilles Personne de Roberval à Royan, au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRES, pour la réalisation du programme de requalification du quartier de la Robinière, dénommé « Les Hauts de Royan », comprenant la construction de 120 logements, dont 68 logements locatifs sociaux.

Le compromis de vente conclu conjointement le 21 octobre 2021 entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, HABITAT 17, NEXITY IR PROGRAMMES LOIRES et la Ville de Royan, prévoit la signature de l'acte de vente dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de signature de ce compromis, soit avant le 21 octobre 2023.

Cependant, l'échéancier du projet de construction ne peut pas être respecté, en raison notamment de conditions suspensives prévues dans la promesse susvisée, levées tardivement, ou en cours d'être levées ou non encore levées :

- Pré-commercialisation des logements à hauteur de 40 % du nombre de logements en accession libre des logements par NEXITY, non encore atteinte,
- Obtention tardive de la dérogation de non construction de logements HLM (Habitations à Loyers Modérés) dans le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville /Eco-quartier l'Yeuse-la Robinière par HABITAT 17 pour l'acquisition des 68 logements locatifs sociaux,
- Abandon du cahier des charges et du règlement du lotissement dénommé Quai Ouest, pouvant nuire au droit de propriété et de jouissance de NEXITY, non encore obtenu.

Il est aussi à mentionner que la hausse des coûts du désamiantage et de démolition des immeubles entraîne un déséquilibre financier de l'opération pour NEXITY.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un report de la signature de l'acte de vente au plus tard le 31 décembre 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 audit compromis. Les autres termes du compromis de vente concernant la Ville de Royan restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le compromis de vente conclu conjointement le 21 octobre 2021 entre l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine, HABITAT 17, NEXITY IR PROGRAMMES LOIRES et la Ville de Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver un avenant n° 1 au compromis de vente des parcelles cadastrées section CI n° 444 et CI n° 620, situées lieu-dit la Robinière, rue Jean Besson et rue Gilles Personne de Roberval à Royan, au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRES, pour la réalisation du programme de requalification du quartier de la Robinière dénommé « Les Hauts de Royan ». Cet avenant a pour objet le report de la signature de l'acte de vente au plus tard le 31 décembre 2023. Les autres termes du compromis de vente concernant la Ville de Royan restent inchangés ;
- de désigner Maître Garance PHILIPPARIÉ, notaire à La Rochelle, 133 boulevard André Sautel, pour la rédaction de cet avenant au compromis et à l'acte de vente ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 septembre 2023